

bolant... Des sofas, ah ! on cale là dedans et il nous faut l'aide d'un voisin pour sortir de cette sorte de précipice à ressorts ; des glaces, mais j'appelle plus ça des glaces, c'est de la *tapissérie* en miroirs dans lesquels on se voit le devant et le derrière à la fois.

Ces beaux effets de la réflexion m'en ont fait faire de profondes.

Ah ! ça pouvait bien coûter à Luc de sortir de ce palais enchanté. Sur l'invitation du français, je me suis mis en chemise et j'étais mes bottes sauvages. Je demandai ensuite du tabac au jardinier qui m'emporta une grosse torquette de tabac canayon qui sentait tous les parfums. C'était, paraît-il, du tabac préparé spécialement pour Théodore. Ce tabac avait été mis dans les vieux bas de Thibault, qui en faisait un grand commerce avec l'habitant de Lanoraie qui le vendait ensuite à Robitaille. Tu n'as pas d'idée de la bonne odeur qui se répandit dans le salon dès que j'eus allumé mon bougon.

Mon hôte alla chercher ensuite deux bouteilles de brandy, me disant que ces deux bouteilles étaient les seules que Luc avait oubliées. Il avait, paraît-il, dit à Baby Casgrain de les emporter ; mais celui-ci était resté si foudroyé de la destitution, qu'on le reconduisit chez lui sans connaissance. On se mit à *lamper* un peu croche, et en deux temps et deux mesures, mon homme en avait jusqu'à la septième capucine. Il commença à parler et il m'en dit de belles sur les soirées tête à tête de défunt Luc avec Bob Smith et Ignace Fortier.

Quand Luc, me dit-il, eut fiché son camp d'ici, Théodore vint de suite me trouver et me nomma son homme de confiance. Il y a ici, me dit-il, une foule de gobeux de secrets qui vont avoir à déguerpir. Je me fie sur toi pour arranger cela aux petits oignons. Je lui nommai de suite le bonhomme Hébert qui, ici depuis trente ans, croyait me conduire. Le lendemain ça y était, et Théodore veut n'avoir que des aristos. Il y a, dit-il, tant d'avocats qui crèvent de faim, que je ne veux avoir que de ces gens-là pour me servir. Je ne puis m'habituer au langage vulgaire de ces hommes non éduqués.

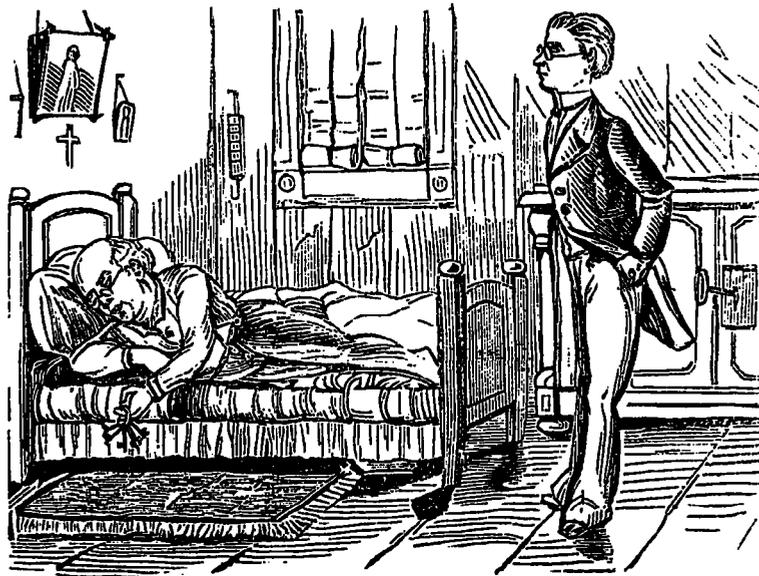
Le lendemain, 1er février, le bonhomme Hébert était dehors. Adolphe Caron fit le diable. Chapleau enragé ; mais, bernique, Robitaille ne voulut pas en démordre.

Il parla ainsi longtemps, mais je n'entendais plus, et je ne fais que m'éveiller. Bien que j'aie les cheveux comme des broches à tricoter, je pars de ce coup pour Rimou-ki, où il y a une élection et vingt-cinq à trente candidats. Je t'en promets de belles dans ma prochaine.

Au revoir.

JEAN LARIBANDELLE.

Québec, 9 février 1880.



PETIT DOMME RÉVANT QU'IL EST UN GRAND DOMME.

QUARTIER Ste. MARIE

Votez de bonne heure, LUNDI MATIN, en faveur du candidat populaire, CHS. THIBAUT, Ecr.

TELEPHOMANIE.

DING ! DING !

Petitepense à Franchebedenne.

PETITEPANSE.

Quel est le qualificatif qui convient le mieux à Doume Boudrias ?

FRANCHEBEDENNE.

— Accablé d'ouvrage ; laisse-moi tranquille.

PETITEPANSE.

— C'est Doum inique !!!

O. DYTEUR.

Réflexion décourageante.

Quel temps que le nôtre et quel pays ! ou n'y voit pas d'hommes.

BOUT-DRYA.

RECORDERIANA.

La plaignante : — En arrivant à la maison, j'étais fatiguée et j'ai dit à mon mari : Donne-moi donc un petit coup. Mais il a refusé. Il était ben en fête. Il a pris une bouteille de whiskey et m'en a donné plusieurs coups.

Le prisonnier : — Vous voyez, M. le juge, qu'elle se contredit, puisqu'elle dit maintenant que je lui ai donné plusieurs coups.

Le Recorder : — Prenez garde, madame, vous êtes sous serment. Vous devez dire la vérité.

La plaignante : — Mais, Votre Honneur, je dis la vérité. Il m'a donné plusieurs coups, c'est vrai, mais c'était des coups de bouteille.

Désappointement du prisonnier.

Le Recorder : — Y avait-il du whiskey dedans ?

La plaignante : — Non, Votre Honneur, elle était vide.

Le Recorder : — Que vous a-t-il dit en vous frappant ?

La plaignante : — Il m'a dit : Ta mort est dans cette bouteille-là.

Le prisonnier : — Vous voyez bien, M. le juge, que ça n'a pas de bon sens que j'aie dit ça.

Ma femme dit elle-même que la bouteille était vide. Comment aurais-je pu dire que la mort de ma femme était dedans.

Le Recorder : — Pourquoi mentir et dire tant de sottises... Ne pouviez-vous pas prendre un avocat ?

Le prisonnier : — Il y en a un gros joufflu qui vous ressemble un p'tit brin. M. le juge, qui m'a demandé neuf francs, mais il y en a un gros rougeaud qui a la tête toute mitée, qui m'a demandé une piastre. J'ai pris, celui-là, et j'ai payé d'avance. C'est drôle que je ne le voie pas. Je demande que la cause soit remise.

Le Recorder : — C'est malheureux, mais on ne peut pas ajourner la cour pour cela. Avez-vous des témoins à faire entendre ?

Le prisonnier : — J'n'ai pas de témoins, M. le juge, mais j'ai une *témoine*. Ça ferait-il aussi bien l'affaire ?

Le Recorder : — Vous voulez dire que la personne que vous voulez faire entendre n'est pas du sexe masculin ?

Le prisonnier : — J'sais pas, mais dans tous les cas, j'veux dire que c'est une *criature*. C'est la Louise que je veux dire

A son témoin :

— La Louise, avance donc.

La Louise est assermentée.

Le prisonnier (à la Louise) : — Est-ce que c'est pas vrai, ça, que je n'ai pas touché à ma femme depuis longtemps.

La Louise : — Actuellement, j'sais pas mais j'sais qu'il y avait ben une grosse semaine l'autre soir que vous ne l'aviez pas battue.

Le prisonnier : — Oui, oui, comme de raison. Mais dis donc, la Louise, est-ce que j'ai été aussi *pire* qu'elle l'a dit ?

La Louise : — J'peux pas dire que depuis quelque temps vous avez été *plus pire* que par le passé. Ça été à peu près la même chose.

Le prisonnier : — Parle donc un peu de la bouteille. Est-ce que j'ai dit à ma femme que sa mort était dedans.

Est-ce que je n'ai pas dit que sa mort était au bout ?

La Louise : — J'cré ben que vous avez dit que sa mort était au bout, par ce qu'il n'y avait rien dans la bouteille.

La Louise se retire.

Le prisonnier fait voir à la cour les contradictions qui existent dans le témoignage de sa femme, et dit que si la cour croit devoir ajouter foi à l'exposé qu'elle a fait de sa cause, elle voudra au moins faire quelque réserve : qu'il n'a pas été condamné depuis six mois pour semblable offense et que dans tous les cas, la cause n'est pas aussi grave que sa femme avait voulu la faire.

La Cour, vu l'âge avancé du prisonnier, lui inflige une peine légère. Le prisonnier paie son amende en disant : « C'que c'est que c'te bonne bois » !...

A. C. FORT.

QUARTIER St. JACQUES

Votez de bonne heure, LUNDI MATIN, pour OLIVIER ROBERT, Ecr., le candidat populaire.

COUACS.

Le *Canard* essaiera, dans son prochain numéro, de ne pas parler de M. l'échevin Thibault. Qu'on se l' dise.

Domme Boudrias est fermement convaincu qu'il peut *Dom...ifier* tout le monde.

Il pourrait bien, à son tour, avoir le dos miné, tout comme son petit *tuyau de castor*.

Maintenant il n'y a pas moyen de faire grand chose avec la plume de fer de Bouchard.

Au milieu d'une fête entre les prisonniers de St. Vincent de Paul, un anglais fait la remarque suivante à un canadien-français :

— Les anglais sont bien plus *smarts* que les canadiens dans l'exécution des jeux.

— Oh ! réplique le canadien-français, c'est que les canadiens *smarts* ne viennent pas ici.

Une femme était accusée d'avoir volé des betteraves.

« Votre état ? demande le président à l'accusée.

— Veuve.

— Mais ce n'est pas un état... — Garde-champêtre, dites-nous quelle qualité elle prenait quand vous l'avez arrêtée ?

— La meilleure, mon président, tout ce qu'il y avait de mieux en betteraves ! »

— Quel est le cas le plus clair que vous avez rencontré, demandait-on à un vieux praticien.

— C'est le cadastre.

QUARTIER STE. MARIE

Votez de bonne heure, LUNDI MATIN, en faveur du candidat populaire, CHS. THIBAUT, Ecr.